

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2022-32-CHD

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1983 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – livre I – 4^{ème} partie – signalisation de prescription – approuvée par l'arrêté interministériel du 07 juin 1997 et des arrêtés modificatifs,

Vu la demande de l'entreprise Sarl BOUQUET, domiciliée 10 Rue Toustain de Billy, Le Mesnil Opac 50860 MOYON VILLAGES, dans le cadre de travaux Rue de la Cité, pour le développement des infrastructures de l'opérateur Free avec pose de fourreaux et chambre de tirage,

Vu la nécessité de réglementer la circulation Rue de la Cité,

ARRÊTE :

Article 1 : En raison des travaux sus énoncés, du lundi 25 avril 2022 au vendredi 29 avril 2022, la circulation sera :

- sur chaussée rétrécie Rue de la Cité.

Article 2 : Les travaux seront signalés par l'entreprise.

Article 3 : Le Maire et ses Adjoints, la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 06 avril 2022

Pour le Maire
L'adjointe par délégation
Christine HAMEL DORDONNAT

